

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 05 2021**  
**18h30 ESPACE CULTUREL DE JUJURIEUX**

Etaient présents : Michel BELLANGEON, suppléant de Pierre BELY, excusé, Marc CHAVENT, Séverine PETIT, Isabelle DELPLACE, suppléante de Marie-Christine CUTURIER, excusée, Anne BOLLACHE, Laure MARTIN, Frédéric MONGHAL, Emeline SALLES, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Virginie BACLET, Jean-Michel GIROUX, Aimée BADIER, Dominique BOUCHON, Jean-Marc JEANDEMANGE, Léontina GARNIER, Sylvie EL KHOUTABI, Mathieu ROMANIN, Xavier BENSSOUSSEN, Fabienne CHARMETANT, Wanda CANALE, Éric TEYSSIER, Béatrice DE VECCHI, Christian BATAILLY, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, David MUGNIER, Dominique GABASIO, Daniel MARTIN-FERRER.

Etaient excusés :

Pierre BELY, Marie-Christine CUTURIER, Alain SICARD, Geneviève GOYFFON, Denis VIAL, Jean-Michel BOULME.

Etaient absents : Joseph CARTIGNY, Gilles MAJORCZYK, Eliane CEYZERIAT.

Pouvoirs :

Alain SICARD, ayant donné pouvoir à Thierry DUPUIS,  
Geneviève GOYFFON, ayant donné pouvoir à Jean-Michel GIROUX,  
Denis VIAL, ayant donné pouvoir à Léontina GARNIER

Nombre de membres titulaires dont le conseil doit être composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37, présents 30, titulaires 28, suppléants 2, votants : 33

Secrétaire de séance : Anne BOLLACHE

**Ordre du jour**

Présentation de Marjorie Boulard, technicienne du SPANC (anciennement SIABVA).

**1. Rappel des décisions du Président et du Bureau communautaire prises dans le cadre de leurs délégations.**

**2. Achats publics :**

- Autorisation de signature des accords-cadres de « collecte et gestion des déchets et transport traitement des déchets de déchèteries » - 5 lots - Appel d'offres ouvert.

### **3. Finances :**

- Intégration au patrimoine CCRAPC de l'actif cédé à titre gratuit par le SIABVA suite à sa dissolution,
- Mise à jour du règlement de la taxe de séjour,
- Validation des tarifs ALSH et ateliers d'initiation,
- Sentiers de randonnées PDIPR - demande de subvention au département de l'Ain dans le cadre du plan nature.

### **4. Questions diverses.**

## **Présentation de Marjorie Boulard, technicienne du SPANC (anciennement SIABVA).**

Marjorie Boulard est arrivée à la communauté de communes le 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle gère le service SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Ce service a plusieurs missions qui sont détaillées dans la note jointe au compte-rendu. Marjorie Boulard est disponible sur son portable au 06 47 11 74 78

Nous allons pouvoir faire du bon travail avec elle sur toutes les questions d'assainissement non collectif.

### **1. Rappel des décisions du Président et du Bureau communautaire prises dans le cadre de leurs délégations.**

BUREAU\_2021\_02 : convention de coopération en matière de mobilité entre la communauté de communes et la Région AURA.

## **2. ACHATS PUBLICS**

### **I. SIGNATURE DU MARCHÉ DECHETS**

Il s'agit d'un accord-cadre pour un marché de « collecte et gestion des déchets et transport traitement des déchets des déchèteries » - 5 lots - Appel d'offres ouvert, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : trois ans à compter de sa notification, reconductible une fois un an pour une durée totale de 4 ans,
- Marché mono attributaire - sans mini ni maxi
- Allotissement :
  - Lot 1 : Collecte des ordures ménagères résiduelles
  - Lot 2 : Collecte sélective des recyclables secs
  - Lot 3 : Collecte du verre
  - Lot 4 : Transport et traitement des déchets non dangereux des déchèteries
  - Lot 5 : Transport et traitement des déchets dangereux des déchèteries
- Les critères de jugement des offres et leur pondération au regard des éléments fournis dans l'offre sont les suivants :

- Lot 1 et lot 2
  - Valeur technique : 50 %
  - Performances environnementales : 10 %
  - Prix : 40 %
- Lot 3
  - Valeur technique : 40 %
  - Performances environnementales : 10 %
  - Prix : 50 %
- Lot 4 et Lot 5
  - Valeur technique : 30 %
  - Performances environnementales : 10 %
  - Prix : 60 %

La CAO s'est réunie le 26 mars 2021 pour l'ouverture des plis, et le 26 avril 2021 pour l'analyse des offres et le choix des candidats.

La CCRAPC a procédé à l'analyse des candidatures avant l'analyse des offres.

La CCRAPC a contrôlé :

- Que les candidatures ont bien été reçues dans les délais impartis ;
- Que les candidats satisfont aux conditions de participation décrites au RC ;
- Que les candidats ne font pas l'objet d'une exclusion de la procédure de passation.

L'analyse des candidatures a été confiée au cabinet d'études INDDIGO, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, et présentée à la CAO du 26 avril.

#### **Lot 1 : Collecte des ordures ménagères résiduelles**

Deux candidatures ont été reçues :

- EGT Environnement,
- ECO-DECHETS.

Les candidats ont obtenu les notes suivantes :

- EGT Environnement : 87,20 points (40 pour la valeur technique, 7,2 pour la performance environnementale, 40 pour le prix),
- ECO-DECHETS : 52,85 points (38 pour la valeur technique, 7,2 pour la performance environnementale, 7,65 pour le prix).

Le choix de la CAO s'est donc porté sur EGT Environnement, 1<sup>er</sup> au classement.

#### **Lot 2 : Collecte sélective des recyclables secs (hors verre)**

Une seule candidature a été reçue :

Co-traitance EGT Environnement (pour la collecte des emballages) / SERRAND SAS (pour la collecte des papiers)

La réponse étant satisfaisante, le candidat est retenu.

#### **Lot 3 : Collecte du verre**

Une seule candidature a été reçue : SERRAND SAS.

Sa réponse étant satisfaisante, le candidat est retenu.

#### Lot 4 : Transport et traitement des déchets non dangereux des déchèteries

Une seule candidature a été reçue : EGT Environnement.

Sa réponse étant satisfaisante, le candidat est retenu.

#### Lot 5 : Transport et traitement des déchets dangereux des déchèteries

Une seule candidature a été reçue : TRIADIS Services.

Sa réponse étant satisfaisante, le candidat est retenu.

- *Délibération du conseil communautaire pour autoriser le Président à signer les accords-cadres votée à l'unanimité.*

*Jean-Michel Giroux prend la parole pour indiquer sa satisfaction que ce soit EGT environnement qui a obtenu le marché car c'est un très bon prestataire.*

### 3. FINANCES

#### I. INTEGRATION AU PATRIMOINE CCRAPC DE L'ACTIF - BIENS MEUBLES -DU SIABVA CEDE A TITRE GRATUIT

Pour donner suite à l'arrêté préfectoral du 15 avril 2021 approuvant la dissolution du SIABVA au 1<sup>er</sup> avril 2021, il convient de délibérer pour approuver l'intégration au patrimoine CCRAPC de l'actif des biens meubles cédé à titre gratuit se composant d'un véhicule et d'un ordinateur.

- *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité.*

#### II. MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR

Les lois de finance 2019 et 2020 ont fait évoluer les modes de calculs et d'exonérations de la taxe de séjour, c'est pourquoi il nous faut prendre une délibération afin de reformuler les articles pour éviter toute mauvaise interprétation. Cela entraîne peu de conséquences pour notre territoire, hormis les exonérations :

- Modification des exonérations : Jusqu'à présent, étaient exonérées les personnes ayant un contrat de travail dans une entreprise de la communauté de communes et étant logé sur le territoire de la communauté de communes. En réalité, la personne doit être logée sur la commune dont elle dépend professionnellement (dans son contrat de travail) pour avoir droit à l'exonération de taxe de séjour.
- Reformulation de l'article 6 concernant le plafonnement de la taxe proportionnelle  
AVANT :  
« Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, il est proposé que le tarif applicable par personne et par nuitée soit de 4 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. »  
MODIFICATION :

« Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 4% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. »

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité.*

### III. VALIDATION DES TARIFS DES ALSH ET ATELIERS D'INITIATION

Comme chaque année, il convient de valider les nouveaux règlements de fonctionnement des ALSH pour la période du 6 juillet 2021 au 7 juillet 2022.

Hormis des changements de numéros de téléphone, deux principaux articles modifiés sont à valider :

#### ARTICLE 4 : TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET AIDES FINANCIERES

Les tarifs des ALSH n'ont pas été modifié depuis deux années scolaires.

En 2019 (données 2020 non représentatives), la répartition des recettes de fonctionnement sur les deux ALSH était la suivante :



Suite à une étude comparative avec les autres ALSH du département, une augmentation des tarifs échelonnée sur deux années et une modification du nombre de tranches sont proposées. Une réflexion concernant la refacturation des fluides par les communes devra également être menée.

➤ La tarification suivante est proposée :

RESIDENTS COM COM - TARIFS ALSH					
2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Répartition des QF	Tarifs/heure	Répartition des QF	Tarifs/heure	Répartition des QF	Tarifs/heure

Tranche 1 : Moins de 400 €	0.96 €	Tranche 1 : Moins de 765 €	1.01 €	Tranche 1 : Moins de 765 €	1.06 €
Tranche 2 : De 401 € à 800 €	1.32 €	Tranche 2 : De 766 € à 1100 €	1.57 €	Tranche 2 : De 766 € à 1100 €	1.62 €
Tranche 3 : De 801 € à 1200 €	1.52 €	Tranche 3 : De 1101 € à 1750 €	2.02 €	Tranche 3 : De 1101 € à 1750 €	2.12 €
Tranche 4 : De 1201 € à 1750 €	1.72 €	Tranche 4 : Au-delà de 1751 € et non connu	2.26 €	Tranche 4 : Au-delà de 1751 € et non connu	2.36 €
Tranche 5 : De 1751 € à 2200 €	1.92 €				
Tranche 6 : Au-delà de 2201 € et non connu	2.16 €				

EXTERIEURS COM COM – TARIFS ALSH					
2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Répartition des QF	Tarifs/heure	Répartition des QF	Tarifs/heure	Répartition des QF	Tarifs/heure
Tranche 1 : Moins de 400 €	1.36 €	Tranche 1 : Moins de 765 €	1.41 €	Tranche 1 : Moins de 765 €	1.46 €
Tranche 2 : De 401 € à 800 €	1.88 €	Tranche 2 : De 766 € à 1100 €	2.33 €	Tranche 2 : De 766 € à 1100 €	2.38 €
Tranche 3 : De 801 € à 1200 €	2.28 €	Tranche 3 : De 1101 € à 1750 €	2.98 €	Tranche 3 : De 1101 € à 1750 €	3.08 €
Tranche 4 : De 1201 € à 1750 €	2.56 €	Tranche 4 : Au-delà de 1751 € et Non connu	3.22 €	Tranche 4 : Au-delà de 1751 € et Non connu	3.32 €

Tranche 5 : De 1751 € à 2200 €	2.88 €	
Tranche 6 : Au-delà de 2201 € et non connu	3.12 €	

Le tarif fixe du repas reste inchangé à 4 €.

Les salariés de la communauté de communes bénéficient de 50 % de réduction sur les ALSH hors coût du repas et après déduction des aides effectuée.

## ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION

A compter du 6 juillet 2021, les inscriptions se feront uniquement via l'espace famille en ligne du nouveau logiciel I.Noé, aucune inscription ne se fera par papier sur les lieux d'accueil. Un accompagnement et une mise à disposition d'un outil informatique sera possible pour les familles qui en ont besoin.

### ► Validation des tarifs des ateliers d'initiation

Les ateliers d'initiation sont toujours proposés sur le temps des TAP pour les écoles de Poncin et Priay.

Afin de maintenir le même delta de prix entre l'accueil périscolaire et ces activités. La même évolution tarifaire est proposée à compter de la rentrée scolaire 2021.

2020-2021		2021-2022		2022-2023	
Répartition des QF	Tarifs/heure	Répartition des QF	Tarifs/heure	Répartition des QF	Tarifs/heure
Tranche 1 : Moins de 400 €	1.55 €	Tranche 1 : Moins de 765 €	1.60 €	Tranche 1 : Moins de 765 €	1.65 €
Tranche 2 : De 401 € à 800 €	2.35 €	Tranche 2 : De 766 € à 1100 €	2.50 €	Tranche 2 : De 766 € à 1100 €	2.55 €
Tranche 3 : De 801 € à 1200 €	2.45 €	Tranche 3 : De 1101 € à 1750 €	2.75 €	Tranche 3 : De 1101 € à 1750 €	2.85 €
Tranche 4 : De 1201 € à 1750 €	2.55 €	Tranche 4 : Au-delà de 1751 € et non connu	3.20 €	Tranche 4 : Au-delà de 1751 € et non connu	3.30 €

Tranche 5 : De 1751 € à 2200 €	2.65 €	
Tranche 6 : Au-delà de 2201 € et non connu	3.10 €	

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité pour valider les tarifs.*

*Un gros travail a été fait par Hélène SOUDY et si nous comparons nos tarifs avec les autres collectivités voisines pour la CCRAPC les tarifs sont moins élevés. Cette augmentation est donc tout à fait légitime.*

*Fabienne CHARMETANT présente également la problématique de la mission locale qui accueille 195 jeunes sur notre territoire. Il est vrai que notre cotisation à la mission locale est élevée mais justifiée. Il y a actuellement 2 permanences sur la communauté de communes et il faudrait en faire sur d'autres communes pour permettre aux jeunes en difficulté d'être suivis lorsqu'ils n'ont pas de moyen de déplacement.*

#### IV. SENTIERS DE RANDONNEE PDIPR -DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'AIN DANS LE CADRE DU PLAN NATURE

- Réalisation d'une étude cadastrale comprenant le relevé parcellaire de l'ensemble des parcelles privées traversée par les 280 km de sentiers
- Rédactions, envoi et suivi des conventions de passages pour les parcelles privées
- Synthèse du mobilier randonnée existant sur l'ensemble des boucles (poteaux et panneaux directionnels) : Géolocalisation
- Total de la prestation : 6 600 €
- Subvention sollicitée 50 % = 3 300 €

➤ *Délibération du conseil communautaire votée à l'unanimité.*

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

- *Le président donne la parole à Béatrice de VECCHI pour parler de l'ACI. Elle annonce que Christophe Lombard va partir pour un autre poste fin juin. Nicolas Richer de Saint Jean le Vieux le remplacera. On le recevra au prochain conseil communautaire pour que tout le monde le connaisse. On regrette beaucoup le départ de Christophe Lombard avec qui nous avons beaucoup apprécié de travailler.*

- *Dans le cadre du CPER la Région nous demande de flécher 2 ou 3 projets d'intérêt communautaire. Le président propose :  
1- le projet d'aménagement de Cerdon  
2- la promenade le long de l'AIN*
- *Anne BOLLACHE indique que pour le COPIL Natura 2000 Revermont, il serait bien de nommer un représentant de NEUVILLE ou de PONCIN qui pourrait représenter la communauté de communes. Jean-Michel GIROUX est d'accord pour se présenter.*
- *Rappel de la date du prochain conseil communautaire qui sera le 24/6/2021 au parc des Peupliers à NEUVILLE SUR AIN.*
- *Rappel des dates pour le projet de territoire dans un tableau ci-joint.*
- *L'événement annuel sur un Air de Familles est reporté à l'année prochaine mais les ateliers « sur un Air de Familles vient à vous » vont être mis en place dès septembre. De la communication sera faite dans le prochain magazine de la communauté de communes.*
- *Petite ville de demain : un chef de projet vient d'être recruté. Il est financé par l'Etat à hauteur de 75% et le solde sera pris en charge par les 2 communes et la communauté de communes. C'est une jeune femme qui travaille actuellement au Département de l'Ain qui sera chef de projet.*
- *Question de Monsieur BELLANGEON sur la ZAC. Thierry DUPUIS annonce qu'il présentera le projet et toutes les entreprises au prochain conseil communautaire. Actuellement, il ne reste plus que 4 hectares mis en vente. Laurence DAGUIER indique que si les communes ont connaissance d'entreprises qui cherchent un espace à louer, elles doivent prendre contact avec l'aménageur.*

Le Président,  
Thierry DUPUIS

